

DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNÉE 2024/2025



Renseignements au 03.21.21.45.00 ou ccas@feuchy.fr

FICHE D'INSCRIPTION

I. Renseignements :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

N° DE TELEPHONE :

E. MAIL :

II. Urgence :

Personne à contacter en cas d'urgence :

N° de téléphone :

III. Droit à l'image :

J'accepte / je n'accepte pas* d'être photographié(e) et filmé(e) à des fins de publications dans le bulletin municipal ou tout autre support permettant de communiquer auprès du public.

IV. Modalités d'inscription :

N'oubliez pas de prendre connaissance du règlement intérieur.

Documents obligatoires

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités sportives adaptées
- Le dossier d'inscription dûment complété et signé
- Le règlement intérieur daté et signé
- La cotisation annuelle par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du trésor public

Cadre réservé à
l'administratiON

<input type="radio"/>
<input type="radio"/>
<input type="radio"/>
<input type="radio"/>

V. Date et signature

Fait à FEUCHY, le

*Rayer la mention inutile

RÉGLEMENT INTÉRIEUR :

GYM DOUCE ADAPTÉE POUR SÉNIORS

Préambule :

Les ateliers proposés auront pour missions de conserver une tonicité musculaire, une souplesse, une aisance articulaire, un équilibre, une coordination, de diminuer le stress et d'apporter des sensations de confort favorisant le sommeil.

L'activité de gymnastique adaptée pour le public sénior vise à accueillir les adultes âgés de 60 ans et plus qui devrait permettre un bien-être général.

Information générale :

Les cours de gym douce adaptée se dérouleront les :

- Lundi de 14h30 à 16h00 (étirement et relaxation),
- Jeudi de 14h30 à 16h00 (gym douce),

À la salle polyvalente Guislaine DANEL de FEUCHY.

Inscription :

Toute personne souhaitant s'inscrire aux cours devra compléter un dossier d'inscription comprenant un certificat médical de non contre-indication à la gym adaptée. Une priorité sera faite aux FEUCHYSSOIS.

L'inscription inclut deux cours d'essai gratuits. Toutefois, si à l'issue de ceux-ci l'activité ne vous convenait pas, la cotisation serait restituée.

En cas de nombre de places insuffisant, les personnes seront inscrites sur une liste d'attente et averties par téléphone ou par mail.

Assurance :

Tout adhérent doit être couvert par une assurance « responsabilité civile » pour les dégâts occasionnés aux installations ou matériel, les dommages causés à autrui, ou les accidents survenus lors de la pratique de l'activité.

La collectivité ne pourra être tenue responsable de la perte ou de la détérioration d'objet personnel. Tout objet de valeur est déconseillé au sein des cours.

Informations complémentaires :

La cotisation annuelle est fixée forfaitairement à 80€ par personne pour deux séances par semaine.

Les cours se déroulent de Septembre à Juillet y compris pendant les vacances scolaires (soit 92 séances).

Les séances de gym adaptée sont animées par un éducateur sportif qualifié agréé.

Il est demandé aux personnes de s'équiper de vêtements appropriés à la pratique sportive. Une bouteille d'eau est fortement recommandée.

Acceptation du règlement :

Ce règlement peut faire l'objet de réajustements annuels. Dans tous les cas, il est remis aux personnes avant la date de renouvellement du dossier d'inscription.

L'inscription à l'activité vaut acceptation de ce règlement.

DATE :

SIGNATURE :